

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS
69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Affiché le
1^{er} NOV. 2023

●
ARRETE MUNICIPAL N° 0002023_110

Règlementant temporairement l'utilisation de l'arboretum et du stade du Val des Dames
en raison d'un tir de feux d'artifices.

Arrondissement de TORCY

Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.2 ;
Vu la demande effectuée par Mme Lenoir Isabelle relative à la fermeture de l'arboretum et du stade du Val des Dames,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser la fermeture de l'arboretum et du stade du Val des Dames.

ARRÊTE

Article 1 : L'arboretum et le stade du Val des Dames sera fermé du samedi 02 décembre au dimanche 03 décembre inclus en raison d'un tir de feux d'artifices.

Article 2 : Cet arrêté est à afficher obligatoirement par les services de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS aux entrées des sites pendant toute la durée d'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre (l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite) et que cette démarche prolonge le délai de recours contentieux ; ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le responsable de la police municipale, ou leurs représentants sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du SCGT football,
- M. le responsable de la police municipale.
- La société soir de fête
- Commissariat de police de Noisiel
- M le Préfet
- SDIS de Seine et Marne

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS, le 8 novembre 2023.
Le maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN.

